

Brest, le vendredi 22 novembre 2024

Objet : Fonds de dotation – Sainte-Anne Brest.

Madame, Monsieur,

Le groupe scolaire **Sainte-Anne** a encore prouvé cette année l'excellence de ses enseignements :

- 100% de réussite au Brevet dont 99% de mentions,
- 100% de réussite au Baccalauréat dont 89,2% de mentions.
 - Dont 100% de réussite au Baccalauréat Français Internationale (BFI)

Pour que ces résultats se maintiennent, il nous faut innover et investir dans de nouvelles méthodes pédagogiques, dans de nouveaux matériels... C'est ainsi que le **Fonds de dotation de Sainte-Anne** a été créé.

Il permet de collecter des fonds auprès de donateurs, en donnant lieu à des déductions fiscales en fonction de leurs versements (réduction d'impôt sur le revenu ou déduction au titre de l'impôt de solidarité sur la fortune immobilière...).

- Investir les fonds collectés dans des projets non financés par la Région et le département : financement d'investissements à finalité pédagogique, soutien des projets pédagogiques...
- Amélioration du cadre de vie.

Nous joignons à ce courrier un bordereau de versement qui vous permettra de bénéficier :

- Soit d'une réduction d'impôt sur le revenu
Par exemple pour un versement de 150 euros :
 - La réduction d'impôt sur le revenu sera de 66%, soit 100 euros.
 - Reste à charges du donateur : 50 euros.
- Soit d'une déduction d'IFSI de 75% du montant des versements
Par exemple pour un versement de 1 000 euros :
 - Déduction au titre de l'IFSI de 75% soit 750 euros.
 - Reste à charge du donateur : 250 euros.

Afin de bénéficier d'une déduction sur l'année 2024, vos dons doivent nous parvenir :

avant le jeudi 19 décembre 2024

Nous tenons à remercier tous les donateurs qui nous ont permis de répondre au mieux des besoins pédagogiques et du cadre de vie des élèves.

Par ailleurs, il vous est possible de rejoindre le conseil d'administration du Fonds de Dotation en prenant contact avec l'établissement.

Nous vous remercions pour l'intérêt que vous porterez à ce courrier et surtout pour votre don qui sera intégralement consacré à l'amélioration des enseignements dispensés à vos enfants.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président,
Patrick MARION